Association Jardin aux 1000 mains Droits et responsabilités	Visiteur·euse·x	Membres de soutien	Membres actif·ve·x·s
Droits			
Tu es bienvenu·x·e, tu peux visiter le lieu et participer aux activités proposées	✓	✓	✓
Tu es invité·e·x à participer aux Assemblées générales		✓	✓
Tu fais partie du collectif, tu participe aux activités d'au moins une bulle et ta participation fait évoluer l'association.			✓
Tu es libre de proposer des activités dans le Jardin, en respectant la charte et les autres activités présentes sur le lieu (viens aux lundis collectifs pour être au courant des autres activités)			✓
Tu es libre de venir quand tu le souhaites, de profiter du lieu et du matériel pour tes expériences permacoles.			✓
Tu peux te servir dans le potager et le jardin-forêt, en veillant au partage équitable des ressources.			✓
Tu peux participer aux sessions de redistribution financière et recevoir ta part de la mutuelle.			✓
Tu es formé dans le/les rôles spécifiques que tu as choisi d'assumer cette année.			✓
Tu peux suivre gratuitement les formations internes (permaculture, gouvernance partagée, taille, etc.) organisées chaque année par l'association selon les besoins de ses membres.			✓
Responsabilités			
Tu respectes la charte du Jardin aux 1000 mains	✓	✓	✓
Tu paies ta cotisation annuelle de membre		✓	✓
Tu connais tes droits et responsabilités, tu t'informes sur les activités de l'association et sur les outils de la gouvernance partagée.			✓
Tu participes le plus possible aux rendez-vous des lundis collectifs et remplis ta part dans les tâches relatives au collectif (nettoyage, rangements, entretien des infrastructures, coordination inter-bulle, organisation des rendez-vous du collectif, lien avec les partenaires, etc.)			✓
Tu assumes au minimum 1 rôle spécifique tournant (3 au maximum) pour la gestion globale de l'association, tu le transmets l'année suivante à la personne qui reprend ton rôle.			✓
Tu participes à au moins une des deux journées annuelles de nettoyages du lieu.			✓
Si tes activités dans le Jardin génèrent de l'argent, cela doit être à prix libre et conscient et le montant sera reverser entièrement dans la mutuelle qui sera redistribuée ensuite collectivement.			√